

Atelier percussions

Mode de règlement

Le présent dossier doit être remis accompagné du règlement des frais d'inscription, plusieurs échéanciers vous sont proposés.

Veillez choisir l'échéancier que vous désirez :

Au mois soit 9 chèques de 15 euros :

Au trimestre soit 3 chèques de 45 euros :

A l'année un chèque de 135 euros :

NB : Les chèques sont à établir à l'ordre de « école de musique Péret » et doivent être datés à la date du dépôt.